

# Révision générale des politiques publiques et école primaire, ou « réduire l'échec scolaire » en supprimant des postes de fonctionnaires

On les appelle les *Réformes RGPP* pour Révision Générale des Politiques Publiques. Lancés en juillet 2007, les grands travaux de la réforme de l'État sont déclinés dans tous les ministères. Au sein de l'Éducation nationale, la réforme de l'école primaire est un des axes de cette déclinaison.

En 2008, l'école primaire, c'est 322 357 enseignants (dans le public), 55 667 écoles et 6 644 108 écoliers scolarisés (1). Trois exemples de réforme RGPP dont l'objectif est de réduire l'échec scolaire à la sortie de l'école primaire et dont la mise en œuvre passe par la suppression de postes de fonctionnaires d'État. *Comment faire mieux avec moins...*

## La fin des RASED

Première mesure officielle annoncée début 2008 : la suppression du samedi matin pour les élèves du premier degré. Elle fut présentée par le ministère comme LA mesure généreuse. Ainsi, en faisant passer la semaine hebdomadaire des élèves de 27 à 24 heures, le gouvernement a indiqué répondre à une attente parentale de vivre un vrai week-end complet avec leurs enfants. Ensuite, il a montré à ces mêmes parents la volonté gouvernementale de lutter contre l'échec scolaire en réutilisant les heures supprimées -pour les élèves, pas pour les enseignants-le samedi matin pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage à l'école primaire ; à raison de deux heures par semaine pour les élèves signalés comme tels.

Qualité de vie, prise en compte de la difficulté scolaire, autant d'arguments qui emportèrent l'accord du Sgen-CFDT et SE-UNSA signataires du relevé de conclusions (2) jusqu'à ce que furent annoncés, quelques mois plus tard, les motifs réels de cette modification : supprimer des postes ; ceux de tous les enseignants spécialisés qui constituent les RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). En effet, les enseignants « classiques » prenant désormais en charge la difficulté scolaire, plus besoin des enseignants spécialisés du premier degré -psychologues scolaires, rééducateurs- qui intervenaient sur des petits groupes d'élèves. Et de commencer par sédentariser dans des classes « classiques » dès la rentrée prochaine, 3000 des 11 000 enseignants spécialisés. A charge de faire de même les années suivantes. À partir de là, Sgen-CFDT et le SE-UNSA signèrent aux côtés de 15 autres organisations la pétition *Sauvons les RASED...*

# La réforme des concours de recrutement des professeurs d'école

Actuellement, après la licence et une année de préparation du concours, les lauréats ont le statut de professeur stagiaire. Ils sont rémunérés durant leur cinquième année d'étude et leur formation se déroule en alternance dans les IUFM et dans des établissements scolaires. C'est ainsi que les futurs professeurs des écoles se voient confier des élèves, en pleine responsabilité, lors de stages occupant un tiers de l'année, dans trois classes différentes.

L'enseignement du premier degré est touché au même titre que celui du second degré par la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. L'axe majeur de cette réforme est la disparition de l'année de stage en situation rémunérée. Conséquence : des enseignants prenant des classes en charge dès la rentrée suivant l'obtention du concours, sans formation. La logique globale est budgétaire : la suppression du statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré pour le premier et second degré équivaut à un plan social de 20 000 postes (3).

D'un côté des enseignants BAC + 5 pour enseigner à des enfants de 3 à 10 ans et de l'autre une interrogation ministérielle en date du 3 juillet 2008 « *Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'État, que nous fassions passer des concours bac + 5 à des personnes dont la fonction va être principalement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? Je me pose la question.* » (4)

Cherchez l'erreur... L'erreur, c'est cette exception française de la scolarisation gratuite mais non-obligatoire des enfants dès trois — voire deux — ans. La solution ? Les jardins d'éveil préconisés dans un rapport sénatorial(5) ou comment faire payer aux collectivités locales et aux parents la prise en charge des jeunes enfants et ainsi récupérer des milliers de postes d'enseignants de maternelle.

## Les Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP)

Actuellement chaque école est dirigée administrativement par un directeur qui assure les liaisons mairie/école et Inspection de l'Éducation nationale/école. Ce directeur n'est pas le supérieur hiérarchique de ses col-lègues enseignants. Tous sont placés sous l'autorité administrative et pédagogique de l'Inspecteur de circonscription. L'État dote les écoles en enseignants, en fonction de l'effectif de chaque école. Les communes dotent les écoles en moyens — locaux et budget de fonctionnement — à discrétion. L'équipe pédagogique de chaque école a toute latitude pour utiliser les crédits de fonctionnement selon ses besoins, sans contrôle municipal ou hiérarchique. Un conseil d'école composé de parents élus, de représentants de la municipalité et des

enseignants est constitué pour évoquer la vie de l'école et son fonctionnement, sans avoir droit de regard sur les questions pédagogiques.

Cette proposition de créer les EPEP prévoit une *organisation et une gestion mutualisées des moyens* en créant des établissements de 15 classes administrés par un conseil d'administration dirigé par un directeur désigné par l'autorité académique. Le conseil d'administration composé d'élus de parents et d'enseignants (4 sur 13) aurait compétence en matière de budget, projet d'établissement, recrutement de personnel non enseignant.

Objectif principal : transférer les compétences de l'État aux collectivités territoriales qui ouvre la porte à la privatisation du service public. Alors qu'au sein des conseils d'administration actuels des collèges, un élu ne peut être président et les personnels enseignants sont majoritaires, dans le cadre des EPEP seul un élu ou le directeur pourrait être président. Le conseil d'administration se verrait remettre le rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement qui comprend notamment le résultat des élèves. Cela va de pair avec la remise en cause du statut des enseignants du premier degré fonctionnaires d'État : les enseignants devraient se soumettre pédagogiquement aux orientations du CA. Un recrutement sur profil de poste en fonction du projet d'école serait même à l'étude(6).

À terme, ce projet a pour but la réduction de milliers de postes : la dotation en personnel de l'Éducation nationale se ferait au niveau des EPEP sur la base du calcul du nombre d'élèves de l'EPEP. On comprend qu'il sera plus aisé de fermer des classes dans un EPEP à 17 classes regroupant 300 élèves que dans une école à 3 classes et 65 élèves comme il en existe des milliers en zone rurale. Sur le papier du moins car, hors des grandes villes, il n'est pas pour autant question de construire de nouveaux groupes scolaires : les écoles rurales resteraient dans leurs locaux et fonctionneraient « administrativement » en EPEP. À charge pour le directeur de ce dernier de répartir les élèves et les enseignants sur les différents « sites ».

Relancée au mois de juillet 2008, cette proposition de loi est toujours repoussée tant les résistances sont grandes notamment au sein de l'Association des Maires de France qui pourtant n'est pas connue pour ses positions progressistes. En effet, pour beaucoup d'élus, créer un EPEP aurait pour conséquence -au mieux- de mettre sur les routes des milliers d'enfants pour rallier chaque matin l'école dans laquelle auront été « mutualisés » les moyens de la maternelle, du CE1 ou du CM2 ou - au pire- d'organiser la fermeture de l'école du village. Or tous savent qu'un village sans école est un village mort.

Les élus ne sont pas les seuls à remettre en cause ces réformes. Des enseignants se mobilisent, désobéissent, refusant d'appliquer les deux heures d'aide personnalisées, de faire passer les évaluations de CM2... Dès le mois de décembre, les enseignants ont organisé des grèves et des manifestations, dénonçant le refus des directions syndicales de préparer et d'appeler à la grève générale, alors que les conditions commençaient à

être réunies à la base. Des pétitions fleurissent sur le net, des collectifs se créent, rassemblant pour la première fois des enseignants et des parents. Une coordination nationale des collectifs des salariés de l'éducation, des parents et étudiants a même vu le jour le 20 janvier 2009.

Et les syndicats ? Les syndicats du premier degré lancent des pétitions, se joignent aux appels à une journée d'action. L'unité syndicale du 29 janvier a été maintenue le 19 mars. Mais dans le même temps, que penser du SNUIPP qui rencontre le ministre, à sa demande, pour lui faire part de ses demandes de *report* de la réforme de la formation des enseignants, au lieu d'en exiger le retrait, et de remise à plat des questions de l'organisation de la journée, au lieu de s'y opposer ?

Pourtant, malgré les mots d'ordre de compromission des directions syndicales (*report, remise à plat, négociations, discussions*) un enseignant sur deux est descendu dans la rue le 29 janvier. Déterminés à se battre et à faire pression sur les directions syndicales pour une mobilisation unie et reconductible. Aujourd'hui, syndicats et enseignants, de la maternelle à l'université, doivent exiger le retrait de toutes les contre-réformes Darcos-Pécresse. Appeler à la grève générale de l'Éducation nationale jusqu'à la victoire.

Les militants du NPA doivent être les relais de ces revendications et aider partout, dans tous les comités, dans chaque établissement scolaire, à construire le mouvement de masse dont les enseignants ont besoin pour gagner la bataille contre ce gouvernement qui veut faire de l'école publique, une entreprise privée.

---

1) <http://www.education.gouv.fr/cid195/les-chiffres-cles.html>

2) <http://www.sgen-cfdt.org/actu/article1678.html>

3) [http://www.lemonde.fr/opinions/article/2009/02/10/formation-des-professeurs-parents-d-eleves-si-vous-saviez\\_1153316\\_3232\\_1.html](http://www.lemonde.fr/opinions/article/2009/02/10/formation-des-professeurs-parents-d-eleves-si-vous-saviez_1153316_3232_1.html)

4) [http://www.dailymotion.com/video/x6rior\\_darcos-la-maternelle-et-les-couches\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x6rior_darcos-la-maternelle-et-les-couches_news)

**Joséphine Dangeant**, le 18 mars 2009